

## Phosphore des eaux usées : état des lieux et perspectives. Rapport final



La réduction des apports en phosphore dans les milieux aquatiques par les rejets des stations d'épuration est un facteur clef de la lutte contre l'eutrophisation. Il y a deux principaux moyens d'y contribuer : la réduction des rejets de phosphore à la source, et l'amélioration du traitement en station d'épuration. Les phosphates ont été interdits en France dans les lessives textiles domestiques à compter du 1er juillet 2007. Leur diminution avait été engagée dès 1989. La prochaine étape envisagée est la suppression des phosphates dans tous les produits lessiviels, prévue à compter de 2012 dans la loi du Grenelle 1 de l'environnement. La réduction des rejets à la source entraîne, à charge organique constante, une réduction du ratio P/DBO5 des eaux usées, qui est un facteur clé dans le rendement d'élimination du phosphore des stations d'épuration biologique. Certaines d'entre elles semblent obtenir de bons rendements en phosphore sans ajout de sels métalliques dans la filière eau. Ces conditions d'obtention doivent être précisées et analysées afin d'extrapoler l'efficacité d'élimination du phosphore attendue notamment après suppression des phosphates dans tous les produits lessiviels. Le travail réalisé visait à évaluer : la charge actuelle en P reçue par équivalent habitant défini selon la DERU (directive n°91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines du 21 mai 1991) ; l'efficacité actuelle des stations d'épuration biologiques vis-à-vis du P en l'absence de déphosphatation complémentaire (ni biologique ni chimique) ; la charge et l'efficacité d'élimination attendues après suppression des phosphates dans tous les produits lessiviels (détergents lave vaisselle des particuliers, détergents industriels de lavage de la vaisselle et du linge). Ce rapport se limite donc à étudier l'effet attendu de la suppression des phosphates dans tous les produits lessiviels sur les performances du système d'assainissement français vis à vis du phosphore. Il ne traite pas des effets possibles des produits de substitution des phosphates ni sur le traitement, ni sur l'environnement.

**Auteurs du document** : STRICKER A.E., HEDUIT A., CEMAGREF

**Obtenir le document** : [ONEMA](#)

**Diffuseur des métadonnées** : ONEMA

**Mots clés** : EAUX RESIDUAIRES URBAINES, CHARGE SPECIFIQUE, DETERGENTS, REDUCTION A LA SOURCE, TRAITEMENT, ASSIMILATION, DEPHOSPHATATION, PHOSPHORE

**Thème (issu du Text Mining)** : PARAMETRES CARACTERISTIQUES DES EAUX ET DES BOUES

**Date** : 2010-03-01

**Type de ressource** : Rapport d'étude

**Format** : text/xml

**Identifiant Documentaire** : 2010.026

**Source** : Rapport d'étude. Convention Onema-Cemagref 2009. 54p.

**Langue** : Français

**Droits d'utilisation** : Accès libre

**Niveau de lecture** : Professionnels

**Couverture géographique** :

National

**Télécharger les documents** :

[http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/531/1/2010\\_026.pdf\\_687Ko](http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/531/1/2010_026.pdf_687Ko)

[http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/531/2/2010\\_026.synthese.pdf\\_129Ko](http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/531/2/2010_026.synthese.pdf_129Ko)

**Emprise nationale** : FXX

**Permalien** : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/phosphore-des-eaux-usees-etat-des-lieux-et-perspectives-rapport-final0>

Evaluer cette notice: